

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 8 août 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absente :

Catherine Conroy	Conseillère siège	5
------------------	-------------------	---

Assistaient également à la session :

Nancy Paquet	Greffière-trésorière adjointe
--------------	-------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 8 août 2023
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de juillet 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de juillet 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'août 2023
- 3.4 Dossiers à remettre à l'huissier
- 3.5 Engagement de Monsieur Martin Laramée
- 3.6 Rétroaction pour salaire de Paul Lapointe
- 3.7 Mandat à Me Boudreault pour les dossiers 0416-37-7764 et 9609-09-2487

4. DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Mandat à l'agente de développement pour présenter le dossier des sentiers pédestres.
- 4.2 Mandat à Memotech pour l'amélioration de sentiers pédestres

5. TRANSPORTS ET VOIRIE

- 5.1 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour coupe d'aulnes

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2023-08-08-122
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AOÛT 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 8 août 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2023-08-08-123
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2023-08-08-124
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 JUILLET 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 juillet 2023 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

**2023-08-08-125
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de juillet 2023 s'élèvent à 39 844.79 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2023 soient acceptés pour un montant de 39 844.79 \$.

Claire Savard, maire

2023-08-08-126

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 3 216.28 \$ pour le mois de juillet 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de juillet 2023, pour un total de 3 216.28\$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2023-08-08-127

ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'août 2023 énuméré ci-dessous totalise 945.00 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
BMR Avantis	Palette d'asphalte	745.00 \$
Association du cancer	Don	200.00 \$
	Total :	945.00 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2023-08-08-128
DOSSIERS À REMETTRE À L'HUISSIER

CONSIDÉRANT QU' après une vérification des comptes à recevoir, la directrice générale et greffière-trésorière a remis au conseil municipal, les dossiers qui sont en retard de paiements de taxes de 2021-2022,

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder ainsi contre les propriétaires à défaut de façon à assurer une saine gestion et l'équité pour nos contribuables ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte que la directrice générale et greffière-trésorière achemine à l'huissier, les dossiers portant les matricules suivants :

9910-77-7422
0213-02-0393
0418-87-1361
0514-02-9666
0419-08-6796
0320-82-0665
0514-77-0030
9610-61-2465
1722-28-4081
9208-48-5670

Claire Savard, maire

2023-08-08-129
ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARTIN LARAMÉE

CONSIDÉRANT QUE la proposée de l'entretien ménagé est en arrêt de travail pour un temps indéterminé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a posté un avis en remplacement au poste d'entretien ménager sur la page Facebook et sur le site de la municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QU' un seul candidat s'est manifesté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'engagement de Monsieur Martin Laramée en date du 14 juillet 2023 en remplacement de Madame Marie-Andrée Dumont ;

QUE lors du retour de Madame Dumont, Monsieur Laramée sera avisé de sa mise à pied.

Claire Savard, maire

2023-08-08-130

RÉTROACTIVITÉ POUR LE SALAIRE DE MONSIEUR PAUL LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait informé monsieur Lapointe, inspecteur municipal, que le taux de son salaire serait révisé à la suite de l'obtention de son certificat de qualification en traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapointe a reçu son certificat de qualification le 13 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle politique salariale a été instaurée à compter du premier janvier 2023 et monsieur Lapointe a reçu une rétroactivité jusqu'à cette date ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte de verser une rétroactivité à monsieur Lapointe à partir du 13 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Claire Savard, maire

2023-08-08-131

MANDAT À LA FIRME TREMBLAY BOIS, AVOCATS POUR PROCÉDER À LA SAISIE DE DEUX IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE les deux immeubles dont les matricules sont 0416-37-7764 et 9609-09-2487 doivent être saisiés pour non-paiements de taxes depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux dossiers ont déjà été remis à un huissier sans aucun résultat puisque les propriétaires sont introuvables ou décédés ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate Me Yves Boudreault de Tremblay Bois, avocats, pour procéder à la saisie des deux immeubles dont les matricules sont 0416-37-7764 et 9609-09-2487.

Claire Savard, maire

2023-08-08-132

MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR PRÉSENTER LE PROJET DES TROIS SENTIERS PÉDESTRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a comme projet le réaménagement des trois sentiers pédestres sur son territoire,

soit, le sentier de l'Anse-à-Norbert, le sentier quatre saisons près de la rue Sirois et celui des Ilets-Jérémie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'agente de développement, Madame Louise Lefrançois, à monter ce projet auprès de différents programmes afin de demander de l'aide financière ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier mandate madame Lefrançois à présenter le projet des trois sentiers pédestres auprès de différents programmes afin de demander de l'aide financière ;

Claire Savard, maire

2023-08-08-133

MANDAT À L'ENTREPRISE MEMOTECH POUR AMÉLIORER TROIS SENTIERS PÉDESTRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier a comme projet le réaménagement de trois sentiers pédestres sur son territoire, soit, le sentier de l'Anse-à-Norbert, le sentier quatre saisons près de la rue Sirois et celui des Ilets-Jérémie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'entreprise Memotech à déposer une soumission pour l'amélioration des trois sentiers pédestres ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier mandate l'entreprise Memotech à nous présenter une soumission pour l'amélioration de trois sentiers pédestres, soit le sentier de l'Anse-à-Norbert, le sentier quatre saison et celui des Ilets-Jérémie.

Claire Savard, maire

2023-08-08-134

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS POUR LA COUPE D'AULNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier veut faire couper des aulnes le long du chemin du Cap-Colombier, sur le chemin de la Rivière-Bersimis et une partie de la rue Principale est ;

CONSIDÉRANT QUE Excavation Durand & Fils a remis une soumission au conseil pour un montant de 3 870 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils, pour la coupe d'aulnes tel que mentionnée ci-haut, pour un montant de 3 870 \$ taxes non comprises ;

QUE

le montant de 3 870 \$ taxes en sus soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur David Dumont propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 13 minutes.

LA MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Claire Savard

Nancy Paquet